

**Compte-rendu synthétique de la réunion du comité syndical
du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon
du 16 décembre 2021 à Moissac-Bellevue**

Membres du comité syndical présents :

- Jean-Pierre BAGARRE, Aiguines
- Jean-Marie PAUTRAT, Allons
- Marie-Christine TERRASSON, Aups
- Corinne PELLOQUIN, Bauduen
- Aurélie CARTON, Blioux
- Amélie ROUVIER, Brenon
- Nina JONKER, Castellane
- Alin BURLE, Ginasservis
- Annick BATTESTI, La Bastide
- Raymonde CARLETTI, La Martre
- Christine NEURY, La Palud sur Verdon
- Gérard MARIGNANE, La Verdrière
- Jean-Paul ROUX, Le Bourguet
- Jean-Pierre HERRIOU, Moissac-Bellevue
- Romain COLIN, Moustiers Sainte Marie
- Jacques ESPITALIER, Quinson
- Alain BROSSARD, Régusse
- Magali STURMA-CHAUVEAU, Rougon
- Patrick ROY, Roumoules
- Jean-Marc BERARD, Sillans la cascade
- François GERIN-JEAN, St André les Alpes
- Paul CORBIER, St Julien du Verdon
- Arlette RUIZ, St Julien le Montagnier
- Nicolas STAMPFLI, St Laurent du Verdon
- Morgan MARTIN, Ste Croix du Verdon
- Bernard CLAP, Trigance
- Nicolas BEC, Valensole
- Joëlle ROUVIER, Artignosc sur Verdon
- Isabelle GUILLEMETTE, Montmeyan
- Alain SAVARY, St Paul lez Durance
- Francette ANDRIEU, Seillans
- Alain BARALE, Dracénie Provence Verdon Agglomération
- Christophe BIANCHI, Durance Luberon Verdon Agglomération
- Patrick VINCENTELLI, Communauté de communes lacs et Gorges du Verdon
- Michèle BIZOT-GASTALDI, communauté de communes Alpes Provence Verdon
- Sophie VAGINAY-RICOURT, Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur
- Martine ZERBONE, ville porte de Draguignan

FORMATION PLENIERE

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 14 octobre 2021 à Comps sur Artuby

2. Décision modificative n° 2 Budget Navette

Les membres du comité syndical à l'unanimité :

- approuvent la décision modificative n° 2 du budget Navette telle pour corriger une imputation budgétaire,
- décident de facturer au budget Navette 2021 du temps de travail des agents de parking polyvalents au titre de la saison 2021 et pour un montant maximum de 3 000 € maximum.

3. Décision modificative n° 2 Budget Régie

Les membres du comité syndical à l'unanimité approuvent la décision modificative n° 2 du budget Régie telle que présentée portant uniquement sur la correction d'une imputation budgétaire.

4. Décision modificative n° 2 au budget principal du Parc

Les membres du comité syndical à l'unanimité approuvent la décision modificative n° 2 du budget principal du Parc telle que présentée et portant sur l'augmentation de crédits pour le remboursement des cautions des logements de Félines et pour 150 €.

5. Décision modificative n° 3 au budget Régie et n° 1 au budget Grand Site Parkings

Dans le cadre de l'opération d'aménagement du Point Sublime, une demande de rescrit fiscal a été adressée au service des impôts pour permettre la récupération de la TVA, sachant que les travaux ont été payés sur le budget régie, service public administratif (SPA), non éligible à la TVA.

Sur les conseils de notre fiscaliste, un schéma d'écriture entre le budget Régie et le budget Parking, devrait nous permettre de récupérer le FCTVA pour la partie des dépenses liées au SPA (maison de site, cheminements, etc) et la TVA pour les dépenses rattachables au budget Parking – SPIC – (parkings, barrière, etc).

Les membres du comité syndical à l'unanimité approuvent la décision modificative n° 3 au budget Régie et la décision modificative n° 1 au budget Parkings retraçant l'ensemble des schémas d'écritures proposés et permettant une récupération sur le budget Parkings de 128 586 € de TVA.

6. Modification tableau des effectifs

Les membres du comité syndical à l'unanimité approuvent la création d'un poste de chef.fe de projet « Schéma d'accueil des lacs du Verdon » sous la forme d'un contrat de projet pour une durée de 24 mois éventuellement renouvelable. Ce poste sera financé dans le cadre de crédits d'ingénierie obtenus auprès du plan de massif des Alpes, dont le Parc du Verdon a été lauréat aux côtés de 7 autres territoires alpins. L'objectif est de reproduire l'expérience menée sur l'OGS sur d'autres sites à enjeux touristique et naturels à savoir les lacs du Verdon.

1. Validation du projet de Charte 2024-2039, avant transmission à la Région puis à l'Etat pour avis

Un rappel du déroulement de la démarche de révision de la Charte a été présenté en séance ainsi que les différentes étapes de travail et le contenu de la nouvelle Charte et ses annexes. *Documents disponibles du le site internet du Parc : www.parcduverdon.fr*

A l'issue de cette présentation, les membres du comité syndical, à l'unanimité, décident de :

- valider les objectifs de la nouvelle Charte ;
- valider le rapport de Charte, ses annexes et le Plan du Parc, issus de la concertation menée depuis 2019 ;
- transmettre le dossier au Président du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur pour sollicitation officielle de l'avis de l'Etat ;
- donner pouvoir au Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.

Pour affichage,

Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales
A Moustiers Sainte Marie, le 24 décembre 2021

Le Président
Bernard CLAP

